

Guide du protocole Collations des grades



Université de Montréal
Secrétariat général
Février 2011

Table des matières

Sommaire

| | |
|--|----|
| Table des matières..... | 1 |
| Remarques..... | 3 |
| Responsabilité..... | 4 |
| Présidence..... | 4 |
| Maître de cérémonie..... | 5 |
| Avant l'événement..... | 5 |
| Comité organisateur..... | 5 |
| Le choix de la date..... | 6 |
| Invitations..... | 6 |
| La remise d'un doctorat <i>honoris causa</i> | 10 |
| Langue..... | 10 |
| Billets et tarif..... | 10 |
| Tenue vestimentaire..... | 11 |
| Port de la toge..... | 11 |
| Mortier..... | 12 |
| La cérémonie..... | 13 |

| | |
|---|----|
| Drapeaux | 13 |
| Les différents cortèges | 15 |
| Le cortège des futurs diplômés..... | 15 |
| Le cortège des professeurs | 16 |
| Le cortège d'honneur | 16 |
| Préséance des facultés..... | 18 |
| Préséance des invités d'honneurs | 19 |
| Les couleurs des facultés | 20 |
| Le livre d'or | 22 |
| Les salutations protocolaires | 22 |
| La remise des parchemins..... | 23 |
| L'appel des finissants | 23 |
| Les applaudissements | 24 |
| Collation des grades ou cérémonie de remise des diplômes | 24 |
| Prise de parole | 24 |
| Bibliographie | 26 |

Remarques

Les collations des grades constituent un point culminant du cheminement de l'étudiant. C'est aussi l'occasion de souligner la contribution de membres du corps professoral ou de diplômés par la remise de prix, de médailles ou de toute autre reconnaissance. C'est aussi un événement qui permet de reconnaître la compétence et l'excellence de personnalités qui se voient conférer le titre de docteur *honoris causa*.

Les collations des grades ou les cérémonies de remise d'un doctorat *honoris causa* doivent refléter l'excellence de l'Université de Montréal. Le présent guide vise à assurer la qualité et la cohérence des différents événements de remise de diplômes de l'Université. Il s'applique à l'ensemble des cérémonies à caractère solennel de remise des diplômes aux finissantes et finissants universitaires des 1^{er}, 2^e et 3^e cycles.

Il importe de souligner que le protocole doit être vu comme un outil au service de la qualité de nos cérémonies officielles et non pas comme une contrainte immuable où aucune adaptation n'est permise. Le présent document permet de guider les responsables dans l'organisation de leur événement en garantissant la réputation et l'image de l'Université de Montréal auprès de nos diplômés et du grand public. « Une action protocolaire couronnée de succès est une

symbiose de divers éléments, lesquels ont en commun de concourir à favoriser l'émergence du sens qu'est supposée comporter toute activité de la vie publique. »¹

Responsabilité

Le secrétaire général ou le secrétaire de faculté est, selon le cas, le responsable de l'organisation des collations des grades et, par conséquent, il lui revient de voir à l'application, l'interprétation et l'adaptation des règles protocolaires. En cas de conflit dans l'interprétation des règles applicables, il revient au Secrétariat général de trancher.

Présidence

Sauf circonstances exceptionnelles, les collations des grades sont présidées par le recteur ou son représentant.

¹ Dussault, Louis (2009). *Le protocole Instrument de communication*, Montréal, Presse de l'Université du Québec, p.6

Maître de cérémonie

Selon le cas, le secrétaire général ou le secrétaire de faculté agit comme maître de cérémonie. Le maître de cérémonie ouvre la cérémonie, en assure le bon déroulement, fait la présentation des orateurs et l'appel nominal des futurs diplômés et met un terme à l'événement. Dans le cas des collations des grades facultaires où il y a remise d'un doctorat *honoris causa*, le secrétaire général agit à titre de maître de cérémonie pour la partie protocolaire consacrée à la remise du doctorat. Ce qui précède et suit cette remise est assuré par le secrétaire de faculté.

Avant l'événement

Comité organisateur

Quelques mois avant l'événement, le secrétaire général ou le secrétaire de faculté constitue un comité qui voit à l'organisation de la cérémonie. Une liste de contrôle des différents éléments est disponible, sur demande.

Le choix de la date

Le choix de la date d'une collation des grades ou d'un événement de remise de diplômes doit se faire en concertation avec la direction de l'Université. Il est tributaire des délais nécessaires à l'approbation de l'octroi des grades et à la présence du recteur ou de son représentant. Le choix de la date doit préférablement se faire avant l'établissement du calendrier universitaire.

Invitations

L'invitation à la collation est faite par le recteur conjointement avec la chancelière ou le doyen de la faculté concernée.

**Exemple 1 : Carton d'invitation pour la
Collation des doctorats de 3^e cycle**

*Le recteur de l'Université de Montréal
Luc Vinet
et la chancelière
Louise Rey*

*Vous prient de bien vouloir les honorer de votre
présence à la*

***Collation des doctorats de 3^e cycle ainsi qu'à
l'installation du nouveau recteur
Guy Breton***

*Qui aura lieu le vendredi 28 mai 2010
à 14 heures*

*à l'amphithéâtre Ernest-Gormier (K-500)
du pavillon Roger-Gaudry
2900, boulevard Édouard-Montpetit*

*Les invités sont priés de prendre place dans la salle
avant 13h45*

Exemple 2 : Carton d'invitation pour une collation facultaire

Le 22 avril 2010

COLLATION DES GRADES FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES

Madame,
Monsieur,

Selon nos dossiers, vous pourriez terminer votre baccalauréat à la fin du trimestre d'hiver 2010. S'il en est ainsi, nous vous invitons à la cérémonie de collation des grades qui aura lieu au Pavillon Roger-Gaudry de l'Université de Montréal, le

Jeudi 17 juin 2010 à 13 h.

Il est entendu que vous devrez au préalable avoir officiellement satisfait à toutes les exigences du baccalauréat. Nous vous invitons donc à vérifier l'état de votre dossier auprès de votre technicien à la gestion des dossiers étudiants.

Au cours de la cérémonie, j'aurai le plaisir de proclamer le nom de chaque nouveau diplômé qui, revêtu de la toge, montera sur scène et recevra solennellement son parchemin des mains des plus hautes autorités de l'Université et de la Faculté, en présence de ses collègues, professeurs, parents et amis.

Nous comptons sur votre collaboration pour nous retourner avant le 21 mai, délai de rigueur, la carte-réponse ci-jointe, dûment complétée, accompagnée d'un chèque ou d'un mandat-poste représentant les frais de participation de vos invités (maximum de 3 invités) 20 \$ par personne, quel que soit leur âge. Il n'y a pas de frais pour votre participation. Des frais supplémentaires seront perçus pour tout chèque retourné par votre institution financière.

Vous trouverez tous les renseignements relatifs à la cérémonie de collation des grades de la Faculté des arts et des sciences à l'adresse suivante : www.fas.umontreal.ca/collation.

Veuillez accepter, Madame, Monsieur, nos plus cordiales félicitations.

La secrétaire de Faculté,



Louise-Hélène Richard

A – juin

**Exemple 3 : Carton d'invitation pour une
remise de médaille et un
doctorat honoris causa**

À l'occasion de la 3^e journée québécoise des dictionnaires
organisée sous l'égide du Département de linguistique et
de traduction de la Faculté des arts et des sciences de
l'Université de Montréal avec le concours de
l'Université Laval
le recteur, monsieur Luc Vinet,

a l'honneur de vous inviter à la cérémonie de remise de la
médaille de l'Université de Montréal à madame Hésène
Carrère d'Encausse

et d'un doctorat honoris causa à
monsieur Alain Rey

qui aura lieu le vendredi 4 avril 2008, à 18 heures, au
Musée national des beaux-arts du Québec, Parc des
Champs-de-Bataille, Québec.

Les invités sont priés de présenter cette carte à l'entrée
RSTP avant le 25 mars 2008 : madame Monique Muller au 514-
343-6663 ou monique.muller@umontreal.ca

La remise d'un doctorat *honoris causa*

L'octroi d'un doctorat *honoris causa* est régi par la procédure mise en place par le comité des doctorats *honoris causa*. Les unités doivent se référer au Secrétariat général pour tout ce qui concerne ces diplômes.

Langue

La langue d'usage des cérémonies est le français. Il peut toutefois être approprié de dire quelques mots dans une autre langue lorsque, par exemple, l'on souhaite saluer dans sa langue (ou dans une langue qui lui est intelligible) un dignitaire ou le récipiendaire d'un doctorat *honoris causa*.

Billets et tarif

La participation aux cérémonies de collations des grades est gratuite pour les étudiants. Elle l'est habituellement aussi pour leurs invités, mais un montant peut parfois être demandé pour l'achat de billets pour ces derniers. Il est aussi possible de limiter le nombre de billets que l'étudiant peut se procurer pour ses invités.

Tenue vestimentaire

Il n'y a pas à proprement parler de règle quant à la tenue vestimentaire des participants à la cérémonie. Néanmoins, pour les dignitaires, les professeurs et les futurs diplômés, on privilégiera une tenue de ville. Il en va de même pour toute personne appelée à monter sur scène. Il convient surtout d'éviter les vêtements qui peuvent paraître trop décontractés : jean troué, bermuda, camisole, etc.

Port de la toge

Les finissants, les professeurs ainsi que les invités d'honneurs présents sur la scène portent la toge et le mortier durant la cérémonie.

Mortier

Le mortier est porté par toutes les personnes qui sont vêtues d'une toge. Pour les professeurs et les membres du cortège d'honneur, le gland se porte du côté avant gauche (du point de vue de la personne qui porte le mortier). Les finissants de premier cycle portent le gland à droite jusqu'au moment de la cérémonie où ils sont appelés sur scène pour recevoir leur diplôme de grade. Après avoir reçu le diplôme des mains du recteur, le doyen fait passer le gland du mortier du nouveau diplômé de droite à gauche. Par ce geste, il exprime le passage du statut d'étudiant finissant à celui de gradué. Les finissants de 2^e et 3^e cycles ayant déjà obtenu un grade de premier cycle dans le passé, portent le gland à gauche au même titre que les professeurs et les dignitaires.



Finissants (futurs gradués)



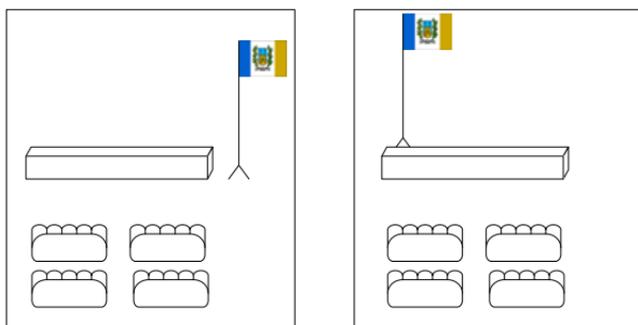
Professeurs
Dignitaires
Gradués

La cérémonie

Drapeaux

Si des drapeaux sont utilisés dans le cadre de la cérémonie, il importe de suivre les règles suivantes :

Dans un auditorium, le drapeau doit être placé à l'avant, à la droite des spectateurs; sur une tribune, il est placé à la gauche des spectateurs.



Dans les cas où plusieurs drapeaux sont utilisés, on respectera l'ordre de préséance suivant :

1. Le drapeau du Canada
2. Les drapeaux des autres pays souverains (placés par ordre alphabétique des noms français des pays, s'il y a lieu)

3. Le drapeau du Québec
4. Les drapeaux des autres provinces du Canada (selon la date d'entrée dans la Confédération)
5. Les drapeaux des territoires du Canada (selon la date d'entrée dans la Confédération)
6. Les drapeaux des municipalités/villes
7. Le drapeau de l'Université de Montréal
8. Les bannières des organisations

Deux drapeaux :

Le drapeau qui a préséance doit se trouver à gauche du point de vue des spectateurs.

Trois drapeaux :

Le drapeau le plus important doit se trouver au centre, le deuxième drapeau, par ordre de préséance se trouvant à gauche, et le troisième, à droite du point de vue des spectateurs.

Quatre drapeaux et plus :

Lorsqu'il y a quatre drapeaux ou plus, ceux-ci doivent être placés selon un ordre décroissant de préséance de la gauche vers la droite.

Exemples :



Les drapeaux en miroir :

Si l'on décide d'opter pour une disposition en miroir, on considèrera le centre comme le premier drapeau à se répéter.



Les différents cortèges

Le cortège des futurs diplômés

Le cortège des futurs diplômés est formé des étudiants qui recevront leur diplôme. Ils sont habituellement placés dans l'ordre où ils seront appelés pour recevoir leur diplôme, normalement, par ordre alphabétique selon les

différents programmes d'étude. Dans le cas des collations des grades de 3^e cycle, le registraire dirige le cortège des futurs diplômés.

Le cortège des professeurs

À moins qu'ils ne soient intégrés au cortège d'honneur, les membres du corps professoral forment leur propre cortège. Dans le cas des collations des grades de 3^e cycle, le secrétaire de la Faculté des études supérieures et postdoctorales a la responsabilité de la constitution du cortège des professeurs. Il lui revient également de le diriger.

Le cortège d'honneur

Le cortège d'honneur comprend les personnes qui prennent place sur la scène et, le cas échéant, de certains dignitaires qui ne prennent pas place sur la scène. Il est mené par le secrétaire général et est fermé par le recteur ou son représentant. Tous les membres du cortège d'honneur portent la toge dont la couleur varie selon le cas (voir article sur les couleurs des facultés).

Dans le cas des collations des grades de 3^e cycle, le cortège se compose des professeurs émérites (voir paragraphe ci-après), des membres du Conseil de l'Université, du secrétaire général émérite, du chancelier émérite, des doyens, des

directeurs des écoles affiliées, des anciens recteurs, du président de l'Association des diplômés, des vice-recteurs, des docteurs *honoris causa*, du modérateur des facultés ecclésiastiques, du secrétaire général, du chancelier et du recteur.

S'il y a des sièges libres et si le nombre le permet, les professeurs émérites prennent également place sur la scène. Si cela n'est pas possible, ils prennent place dans la première rangée d'une des allées du centre de l'amphithéâtre.

Le cortège est constitué de telle sorte que les premières personnes, à l'exception du secrétaire général, prennent place dans la dernière rangée de sièges de la scène.

À titre d'exemple, pour la collation des grades de 3^e cycle, l'ordre est le suivant si les professeurs émérites prennent place sur la scène :

3^e rangée : membres du Conseil,
 secrétaire général
 émérite, chancelier
 émérite (et doyens)

2^e rangée : doyens, directeurs des écoles affiliées et professeurs émérites

1^{ère} rangée : vice-recteurs, président de l'Association des diplômés, docteurs *honoris causa*, modérateur des facultés ecclésiastiques, chancelier et recteur

Le recteur siège au centre. À sa droite : les docteurs *honoris causa*. À sa gauche : le chancelier, le modérateur des facultés ecclésiastiques.

Préséance des facultés

Lorsque plusieurs facultés participent à une même cérémonie, l'ordre de préséance est le suivant :

- la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- la Faculté de théologie et de sciences des religions (1878)
- la Faculté de droit (1878)
- la Faculté de médecine (1878)

- la Faculté de médecine vétérinaire (1886)
- la Faculté des arts et des sciences (1887)
- la Faculté de médecine dentaire (1904)
- la Faculté de pharmacie (1906)
- l'École d'optométrie (1910)
- la Faculté de musique (1950)
- la Faculté des sciences infirmières (1961)
- le Département de kinésiologie (1964)
- la Faculté des sciences de l'éducation (1965)
- la Faculté de l'aménagement (1968)
- la Faculté de l'éducation permanente (1974)

Préséance des invités d'honneurs

Lors des cérémonies où plusieurs dignitaires sont invités (ministres, juges, ambassadeurs, sous-ministres, maires, etc.), on utilisera, selon le cas, le *Tableau pour la préséance au Canada* publié et mis à jour par le ministère du Patrimoine Canadien, ou encore, *l'Ordre de préséance* publié par le Bureau du protocole de Québec (décret numéro 577 – 90, 2 mai 1990).

Il peut arriver que ces deux tableaux doivent être interprétés l'un par rapport à l'autre.

Les ambassadeurs, consuls et représentants d'organisations internationales doivent être placés selon un critère neutre, c'est-à-dire, selon l'ordre alphabétique des noms français des pays ou des organisations représentés.

Les couleurs des facultés

Les couleurs des facultés et écoles ont fait l'objet d'une délibération du Conseil des gouverneurs, à sa séance du 19 mai 1965 (dél. G-2081.14). Ces couleurs sont utilisées dans la préparation des épitoges et des toges des membres de la direction, des doyens et des membres du Conseil.

| Faculté | Couleurs |
|---|--------------------|
| Faculté des études supérieures et postdoctorales | Or |
| Faculté de théologie et de sciences des religions | Violet |
| Faculté de droit | Bleu |
| Faculté de médecine | Rouge |
| Faculté de médecine (nutrition) | Rouge liséré blanc |
| Faculté de médecine vétérinaire | Rouge liséré vert |

Guide du protocole des collations des grades

| | |
|---|-----------------------------------|
| Faculté des arts et des sciences (philosophie) | Violet liséré blanc |
| Faculté des arts et des sciences (lettres et sciences humaines) | Jaune |
| Faculté des arts et des sciences (Psychologie) | Violet liséré blanc |
| Faculté des arts et des sciences (Sciences) | Vert |
| Faculté des arts et des sciences (Sciences sociales) | Bleu liséré gris |
| Faculté de médecine dentaire | Rouge liséré gris |
| Faculté de pharmacie | Rouge liséré bleu |
| École d'optométrie | Vert liséré blanc |
| Faculté de musique | Jaune liséré bleu |
| Faculté des sciences infirmières | Rouge liséré or |
| Département de kinésiologie | Bleu liséré rouge |
| Faculté des sciences de l'éducation | Jaune liséré blanc |
| Faculté de l'aménagement | Blanc |
| Faculté de l'éducation permanente | Noir et bleu liséré rouge et gris |
| École Polytechnique | Vert liséré rouge |
| HEC Montréal | Vert liséré cuivre |

Celles des docteurs *honoris causa* sont les mêmes que l'Université (bleu royal et or).

Le recteur a une toge et un mortier bleu foncé.

Le livre d'or

Normalement, la signature du livre d'or devrait se limiter à la signature des dignitaires invités à signer et ne pas comporter de commentaires écrits de leur part. La signature se fait habituellement debout.

Les salutations protocolaires

Il est d'usage de saluer les dignitaires au moment de prendre la parole. L'orateur devrait procéder en ne mentionnant que le titre sans identifier le nom de la personne. Ainsi, on dira monsieur le doyen de la Faculté Y plutôt que monsieur X, doyen de la Faculté Y. La seule exception concerne l'invité d'honneur pour lequel on donnera son nom et son titre.

On tentera, le plus possible, de limiter le nombre de mentions. Si plusieurs autres dignitaires sont présents, on demandera au maître de cérémonie de signaler leur présence au début.

La préséance de salutations n'est pas une règle stricte. Néanmoins, on privilégiera la séquence suivante qu'il convient d'adapter aux circonstances : « *Monsieur le recteur, madame la chancelière, monsieur le secrétaire général, mesdames messieurs les doyens, madame X professeur à l'Institut Y que nous honorons aujourd'hui, distingués invités, mesdames messieurs du corps professoral, chers diplômés, mesdames messieurs,* »

La remise des parchemins

L'appel des finissants

Au moment de la remise des parchemins, le maître de cérémonie invite le recteur et le doyen à se lever. Les parchemins sont remis par le recteur avec l'aide du doyen. Les étudiants attendent en file au pied de l'escalier qui conduit à la scène. Le maître de cérémonie procède à l'appel nominal des étudiants. Ceux-ci montent seuls sur scène. Afin d'éviter toute erreur quant au genre des étudiants appelés, on évitera de dire *monsieur X ou madame Y*. On privilégiera l'une ou l'autre des deux formules suivantes : « *monsieur le recteur, vous êtes prié de conférer les grades de docteur aux diplômés de la Faculté de l'aménagement (nom des étudiants par ordre alphabétique)* ».

« J'appelle les diplômés de la Faculté de l'aménagement, madame, monsieur (nom des étudiants par ordre alphabétique) ».

Les applaudissements

Il est d'usage d'applaudir entre le moment où l'étudiant est appelé jusqu'au moment de la remise de son diplôme.

Collation des grades ou cérémonie de remise des diplômes

Le terme collation des grades doit être réservé où il y a bel et bien remise d'un diplôme qui confère un grade. On parlera de cérémonie de remise de diplôme dans le cas de remise des diplômes et dans le cas de remise des parchemins des différents programmes courts (certificats, DESS, mineur, majeur, etc.).

On doit se référer aux règles relatives à l'octroi et à la remise de certains grades (40.23 du recueil officiel) pour connaître les règles applicables.

Prise de parole

La préséance des personnes qui prennent la parole devrait se faire du moins important au plus important. Ici encore, il convient d'adapter cet ordre aux circonstances. Il faut noter

également que le recteur, à titre de président et d'hôte de l'événement, est le premier à prendre la parole.

Pour les étudiants, on limitera le nombre de représentants à prendre la parole à un ou deux selon que la collation compte des étudiants de 1^{er} et/ou de 2^e cycle, et ce, même s'il y a des diplômés de plusieurs programmes au sein d'une même collation. Il revient au comité organisateur de déterminer qui prendra la parole au nom des étudiants pour l'ensemble des programmes représentés.

Bibliographie

Dussault, Louis. 2009, « *Le protocole : instrument de communication* », Montréal, Presses de l'Université du Québec.

Université d'Ottawa. 2010, « *Cérémonies et évènements : protocole* » <http://www.image.uottawa.ca/ceremonies-et-evenements.php>. Consulté le 10 novembre 2010.

Ministère du patrimoine canadien. 2010, « *Protocole* », <http://www.pch.gc.ca/pgm/ceem-cced/prtcl/index-fra.cfm>. Consulté le 4 novembre 2010.

Ministère des relations internationales du Québec. 2007, « *Protocole* », <http://www.mri.gouv.qc.ca/fr/informer/protocole/>. Consulté le 5 novembre 2010.

US Department of State. 2010, « *Office of the Chief of Protocol* », <http://www.state.gov/s/cpr/>. Consulté le 2 novembre 2010.

United Nations Protocol and Liaison Service. 2005, « *Manual of Protocol* », http://www.un.int/protocol/manual_toc.html. Consulté le 18 novembre 2010.